



**Association canadienne
pour la santé mentale**

**Canadian Mental
Health Association**

**Mémoire présenté au
Comité permanent des finances**

Chambre des communes

Consultations prébudgétaires pour 2017

Présenté par :

L'Association canadienne pour la santé mentale

26 octobre 2016

Envoyé par courriel : finapbc-cbp@parl.gc.ca

Le 5 août 2016

L'honorable Wayne Easter, C.P., député
Président du Comité permanent des finances
131, rue Queen, 6^e étage
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur,

Nous sommes heureux de vous remettre notre mémoire dans le cadre des consultations prébudgétaires du Comité pour 2017.

L'Association canadienne pour la santé mentale (ACSM) est un organisme bénévole œuvrant à l'échelle nationale qui fait la promotion de la santé mentale de tous les Canadiens par la défense des droits, l'éducation, la recherche et les services. Notre mémoire reflète les perceptions et l'expertise de plus de 10 000 bénévoles et employés travaillant dans plus de 120 collectivités à l'échelle du pays.

Une personne sur cinq – 6,7 millions de Canadiens – aura un problème de santé mentale dans sa vie.

Sous le leadership du premier ministre canadien Justin Trudeau, le gouvernement du Canada a fixé certains objectifs importants pour améliorer la santé mentale dans les domaines de compétence fédérale. Ces objectifs comprennent la collaboration avec les provinces et les territoires pour un Accord sur la santé, l'amélioration des résultats pour les peuples autochtones, un meilleur accès aux services pour les anciens combattants et le personnel des Forces canadiennes, et un meilleur accès aux programmes des milieux de travail en santé pour les fonctionnaires fédéraux.

L'ACSM appuie ces objectifs et nous sommes disposés à collaborer à titre de partenaire pour concrétiser la vision du gouvernement. Notre mémoire prébudgétaire propose plusieurs solutions innovatrices et rentables aux problèmes de santé mentale et de toxicomanie qui frappent les collectivités, les familles et les milieux de travail au Canada.

L'ACSM aimerait aussi comparaître devant votre comité pour une explication plus détaillée de son mémoire.

Merci de l'attention que vous porterez à ces importantes questions. Je me réjouis à la perspective de vous parler en personne au comité.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le chef de la direction,



Patrick Smith

ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ MENTALE

MÉMOIRE PRÉBUDGÉTAIRE POUR 2017

5 août 2016

1. Vue d'ensemble

Les Canadiens en bonne santé physique et mentale travaillent mieux, sont plus productifs et contribuent davantage à notre économie, tout en menant une vie plus saine et plus heureuse.

*Le premier ministre Justin Trudeau
Lettre de mandat à ses ministres, 2016*

L'ACSM félicite le premier ministre Trudeau d'avoir fait de la santé mentale une des principales priorités du gouvernement pour le programme de santé mentale du Canada, comme il l'indique dans sa lettre de mandat à la ministre fédérale de la Santé.

La maladie mentale, y compris les toxicomanies, a des effets néfastes sur tout le pays – dans presque chaque collectivité, famille et lieu de travail au Canada.

La plus grande difficulté à laquelle se heurtent les Canadiens qui ont des problèmes de santé mentale est *l'accès rapide aux soins*. Les temps d'attente sont un problème constant. Dans une série de reportages sur la santé mentale, sous le titre « Open Minds », le *Globe and Mail* nous apprenait en 2015 que les listes d'attente pour les services de psychothérapie et autres continuent de s'allonger. Ainsi, en 2015, 6 000 enfants ont attendu un an pour être traités. Seulement un an plus tard, en 2016, c'est le double, soit 12 000.

En même temps, les disparités régionales de service persistent, et les collectivités les plus vulnérables du Canada – dont les collectivités des Premières Nations – accusent souvent les résultats les plus troublants.

Si les engagements accrus du gouvernement ont amélioré la situation ces dernières années, le besoin de services de qualité en santé mentale et en toxicomanie est toujours là. Un regard sur le secteur nous révèle que :

- le modèle actuel de financement ne maximise pas nos ressources;
- les coûts des soins en établissement sont plus élevés qu'ils ne le devraient;
- si l'on n'investit pas aujourd'hui dans les programmes et les services communautaires, ces coûts augmenteront plus tard.

Ces conditions imposent des tensions considérables à nos systèmes de soins de santé, de justice et de services sociaux, et nous empêchent d'atteindre nos objectifs économiques et sociaux.

2. La santé mentale au Canada

Nos familles. Nos collectivités. Notre société. Notre économie.

Nos problèmes de santé mentale et de toxicomanies ont des incidences sur les familles, les collectivités, la société et l'économie canadiennes.

La maladie mentale, y compris les toxicomanies, touche tous les secteurs de la société canadienne.

Un Canadien sur cinq – 6,7 millions de personnes – éprouvera un problème de santé mentale pendant sa vie.

Personne n'est immunisé. La maladie mentale survient à tous les stades de la vie, et ne connaît ni sexe, ni race, ni orientation sexuelle ni religion; et elle atteint les familles, les milieux de travail et les relations.

Elle touche les Canadiens de tous âges. Plus de 28 % des Canadiens de 20 à 29 ans en seront frappés et, à partir de 40 ans, ce nombre progresse et dépasse les 50 %.

La toxicomanie est aussi répandue. Parmi les 6,7 millions de Canadiens qui connaissent un problème de santé mentale, la toxicomanie vient au deuxième rang pour ce qui est de la prévalence.

La maladie mentale, y compris les toxicomanies, a des incidences négatives sur l'économie du Canada.

La maladie mentale et les toxicomanies nuisent également à l'économie canadienne, avec les ravages qu'elles font chez les employés, dans les milieux de travail et dans les niveaux de productivité, sans compter l'augmentation des taux d'absentéisme et d'incapacité.

En 2015, parmi les pays industrialisés, la santé mentale et les toxicomanies ont coûté, estime-t-on, entre 3 et 4 % du produit intérieur brut (PIB). Dans la perspective canadienne, la Commission de la santé mentale du Canada a rapporté que les problèmes de santé mentale ont coûté un total de 51 milliards de dollars, ou 2,8 % de notre PIB. Sur ce total, 20 milliards de dollars sont imputables à des problèmes de santé mentale, et l'absentéisme coûte plus de 6 milliards de dollars en productivité inexploitée. Dans 30 ans, selon les projections, la maladie mentale et les toxicomanies coûteront 2,5 billions de dollars par an à l'économie canadienne.

Les maladies mentales et les toxicomanies représentent d'énormes coûts de soins de santé.

La maladie mentale, y compris les toxicomanies, amène des coûts de soins de santé qui sont considérables. La dépression est la principale raison pour laquelle des Canadiens consultent un médecin. À 24 %, le taux est le même que pour l'hypertension artérielle. De même, plus d'un tiers des séjours à l'hôpital sont pour des troubles mentaux.

Les Premières Nations sont particulièrement vulnérables.

Chose tragique, le taux de suicide est cinq à six fois plus élevé chez les jeunes des Premières Nations que chez les autres. Les taux de suicide des jeunes Inuits sont parmi les plus élevés au monde, soit 11 fois la moyenne nationale.

Le secteur public dans son ensemble est aussi touché.

Les personnes souffrant d'une maladie mentale ou de toxicomanies sont plus susceptibles de recourir aux services sociaux, à la justice ou à d'autres services de santé.

Les collectivités marginalisées ou de plus bas niveau socioéconomique sont à haut risque.

La recherche révèle que les Canadiens des régions à moindre revenu présentent un plus haut risque d'être atteints d'une maladie mentale. Quarante pour cent des délinquants de sexe masculin ont besoin d'une évaluation plus poussée pour des problèmes psychologiques. Des études réalisées dans les villes canadiennes révèlent que de 23 à 67 % des sans-abri souffrent également d'une maladie mentale.

3. Domaines de compétence fédérale

Le gouvernement fédéral joue un important rôle de chef de file, partenaire et fournisseur de services pour donner des services de santé mentale de qualité à tous les Canadiens. Dans toute la gamme des compétences fédérales, nous voyons certains domaines où le gouvernement peut à la fois exercer son leadership et assurer une prestation de services innovateurs.

Peuples autochtones : Les collectivités des Premières Nations sont particulièrement vulnérables aux effets de la maladie mentale et des toxicomanies. Dans ses lettres de mandat aux ministres, le premier ministre Trudeau écrit : « Aucune relation n'est plus importante pour moi et pour le Canada que la relation avec les peuples autochtones. Il est temps de renouveler la relation de nation à nation avec les peuples autochtones pour qu'elle soit fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la collaboration et le partenariat. » L'ACSM félicite le premier ministre de ce choix de priorité.

Anciens combattants et personnel des Forces canadiennes (FC) : Nos Forces canadiennes – les membres actifs comme les anciens combattants – consacrent leur vie au service du Canada. Elles ont droit à notre respect et à nos soins. Nous félicitons le gouvernement fédéral de l'avoir reconnu, comme le premier ministre Trudeau l'a écrit dans sa lettre de mandat enjoignant au ministre des Anciens Combattants de : « Fournir de meilleurs services d'éducation, de counseling et de formation aux familles qui procurent soins et soutien aux vétérans ayant des problèmes de santé physique ou mentale liés à leurs états de service. »

Justice pénale : L'enquêteur correctionnel du Canada a présenté chaque année un rapport sur le traitement problématique des détenus fédéraux. De fait, le taux de délinquants fédéraux admis avec des troubles mentaux a augmenté de 60 à 70 % depuis 1997. Par conséquent, la ministre de la Justice a eu pour consigne de revoir comment les détenus souffrant de maladies mentales sont traités et comment restreindre le recours à l'isolement cellulaire. Le Canada doit impérativement améliorer les soins que reçoivent les détenus dans les établissements fédéraux.

Fonctionnaires fédéraux : Nous appuyons la décision du gouvernement fédéral d'adopter la *Norme nationale sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail* de la Commission de la santé mentale du Canada. En 2014, le Conseil du Trésor a doublé sa garantie pour les services psychologiques offerts à ses employés et à leurs familles par son programme d'assurance maladie complémentaire.

Dans chacun de ces domaines, l'ACSM souhaiterait se faire partenaire des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour donner des avis sur des programmes qui sont abordables, efficaces et facilement exportables dans d'autres régions du pays. On trouvera au point 5 des exemples clés de ces solutions innovatrices et prometteuses.

4. Recommandations et justification

En collaboration avec nos partenaires et nos succursales à l'échelle du Canada, l'ACSM a formulé une série de recommandations sur le financement, la structure, les innovations, le rendement du système et les résultats sur la santé.

L'ACSM est aussi membre actif de l'Alliance canadienne sur la maladie mentale et la santé mentale (ACMMSM), une alliance nationale de 16 fournisseurs de soins de santé mentale et organisations œuvrant à ouvrir un dialogue avec les Canadiens au sujet de la santé mentale et de la maladie mentale, et à créer un Canada où chacun jouit d'une bonne santé mentale. Les recommandations de l'ACMMSM sont présentées dans son grand document de politiques.

L'ACSM appuie ces recommandations de l'ACMMSM, et les points que nous expliquons ci-après recourent les positions de l'ACMMSM.

Recommandation 1

Porter les dépenses du gouvernement en santé mentale de 7,2 à 9 % du total des dépenses en santé.

Le financement public de la santé mentale n'a pas évolué au rythme des besoins de services et de soutien. Il s'est écoulé une décennie depuis que *De l'ombre à la lumière* (Commission de la santé mentale du Canada, 2006) a documenté le besoin de 5,3 milliards de dollars de nouveaux investissements.

Mais les augmentations du financement des soins de santé n'ont pas été ressenties dans le secteur de la santé mentale. Par exemple, le financement par habitant pour les soins de santé a crû de 187,51 \$ depuis 2004¹. Au cours de cette période, par contre, les services de santé mentale n'ont reçu que 5,22 \$ par habitant.

Malheureusement, ces déficits persistent.

La bonne nouvelle est que l'investissement dans l'avenir de la santé mentale des Canadiens est abordable.

Dans sa stratégie *Changer les orientations, changer des vies*, la Commission de la santé mentale du Canada (CSMC) recommandait de porter le financement de la santé mentale de 7,2 à 9 % du total des dépenses de santé. La part fédérale de ce montant serait de 25 % – soit 777,5 millions de dollars de plus par an – pour aider les provinces et les territoires à améliorer l'accès aux programmes et aux services de santé mentale.

Recommandation 2

Accroître de 2 points de pourcentage par rapport aux niveaux actuels les dépenses sociales consacrées à la santé mentale.

L'investissement dans l'infrastructure sociale aidera à gérer les déterminants sociaux de la maladie mentale, y compris la réduction de la pauvreté, la politique en matière de revenu de base, et l'itinérance. C'est pourquoi le rapport de la CSMC recommande aussi d'accroître de 2 % les dépenses sociales consacrées à la santé mentale.

Un des programmes les mieux réussis est le programme At Home/Chez Soi pour l'itinérance.

Recommandation 3

Consacrer 100 millions de dollars sur cinq ans à la création d'un Fonds pour l'innovation et la transition en santé mentale.

Il y a actuellement un certain nombre de solutions innovatrices à divers stades de leur développement dans le secteur de la santé mentale et des toxicomanies – certains programmes en sont encore au stade de la recherche, d'autres en sont aux essais, tandis que d'autres se sont révélés efficaces et sont mis en service pour des clientèles plus vastes. Cependant, le Canada a besoin d'une initiative pour capter ces innovations prometteuses et éprouvées et en accélérer l'adoption généralisée.

À cette fin, le Canada devrait consacrer 100 millions de dollars sur cinq ans à la création d'un Fonds pour l'innovation et la transition en santé mentale. Au cours des cinq prochaines

¹ Les dépenses de santé par habitant au Canada étaient de 5 948 \$ en 2012 (Institut canadien d'information sur la santé (ICIS)).

années, ce fonds devrait doubler les investissements par habitant consacrés aux services de santé depuis 2004.

Recommandation 4

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux devraient collaborer avec l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) et l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes pour dresser un tableau complet de la façon dont sont assurés les services de santé mentale au Canada.

La planification pour l'avenir exige une compréhension détaillée du système. Elle a besoin de données sur les repères, les indicateurs de rendement, les tendances et les résultats.

Malheureusement, nous n'avons pas de données sur les services de santé mentale assurés en dehors des hôpitaux ou d'autres établissements de santé publique. Ces services comprennent les services communautaires, les psychologues, les travailleurs sociaux et les conseillers que le patient paie de sa poche ou par une assurance privée.

Pour l'avenir, il nous faut un système qui facilitera l'amélioration de la mesure, de la gestion et de la surveillance du rendement du système de santé mentale. Des organisations comme l'ACSM peuvent aider à cerner les besoins en données, mais il nous faut un système national global pour recueillir les données des éléments disparates.

Recommandation 5

Créer un Comité consultatif d'experts en santé mentale pour établir une mobilisation et des perspectives pancanadiennes à l'égard des défis et des occasions qui accompagnent l'amélioration de l'accès aux services de santé mentale.

La bonne politique publique passe par la capacité de capter l'expertise et l'expérience, pour transformer ces perceptions précieuses en pratiques exemplaires, des investissements ciblés et des normes nationales.

Recommandation 6

Présenter une mesure législative, via une Loi sur la parité en santé mentale, pour démontrer que la santé mentale est aussi valorisée que la santé physique.

Les discussions sur les soins de santé abordent de nombreux graves problèmes de santé, et nos systèmes de soins de santé financés sur les fonds publics rendent un service remarquable aux Canadiens.

Cependant, les problèmes de santé mentale sont trop souvent oubliés ou perçus comme sans lien avec le grand système de santé. En vérité, la santé mentale est au cœur de la santé totale des Canadiens et un grand domaine de responsabilité pour nos systèmes publics de soins de santé.

5. Programmes innovateurs pour l'amélioration de l'accès à des soins efficaces

Innovateurs. Éclairés. Inspirants.

Pour l'automne 2016, l'ACSM prévoit que le gouvernement fédéral engagera des discussions avec les provinces et les territoires sur un Accord pour la santé. Au moment où les leaders canadiens s'apprentent à engager ces discussions, l'ACSM est bien positionnée pour les aider à offrir des programmes innovateurs qui se sont révélés :

- efficaces pour améliorer la santé mentale des Canadiens;
- rentables à mettre en œuvre et à appliquer;

- facile à transférer à de nouvelles régions.

Les programmes décrits ici peuvent aussi aider le gouvernement fédéral à offrir de meilleurs services dans ses domaines de compétence, comme :

- améliorer l'accès à la santé mentale dans les collectivités des Premières Nations, des Métis et des Inuits;
- aider les anciens combattants à recourir aux services de santé mentale;
- améliorer les programmes de santé des milieux de travail pour les employés fédéraux.

Remettez-vous très vite : Reprenez votre santé en main

Le programme Bounce Back: Reclaim Your Health (Remettez-vous très vite : Reprenez votre santé en main) est un programme à base de données probantes qui offre une thérapie cognitivo-comportementale (TCC) aux victimes d'une dépression légère à modérée et d'anxiété. Le programme est présenté par des encadreurs pairs au cours de séances téléphoniques, si bien que la présence d'un psychologue professionnel ou d'un autre clinicien n'est pas nécessaire.

Bounce Back est *auto-géré*, les patients décidant eux-mêmes des soins et de la fréquence nécessaires. Il ne demande pas l'intervention d'un psychologue professionnel.

Utilisation accrue dans les collectivités canadiennes

Ce programme gratuit, qui développe les compétences, a été mis au point par le Dr Chris Williams de l'Université d'Édimbourg et a déjà fait sa place dans les collectivités canadiennes. Le programme a d'abord été importé en Colombie-Britannique en 2008, avec l'aide d'un financement du ministère de la Santé et des Soins primaires et communautaires intégrés de la Colombie-Britannique. Les médecins de la C.-B. ont décerné au programme le prix d'« Excellence en soins de santé », le désignant comme un outil efficace et précieux pour leurs patients.

En 2014, Bounce Back s'est étendu en Ontario, lorsque le RLISS du centre de l'Ontario l'a mis à la disposition des résidents et des praticiens ontariens.

Alignement sur les objectifs clés

Bounce Back s'aligne sur les pratiques exemplaires cliniques et les objectifs gouvernementaux, comme :

- Soins axés sur les patients
- À base de preuves
- Accessibles
- Rapides
- Efficaces
- Équitables
- Rentables

Pour l'avenir, il y a une occasion réelle d'aider les Canadiens en amenant Bounce Back dans les collectivités de tout le pays.

Vivre sa vie, pleinement

Vivre sa vie, pleinement est un cours amusant et intéressant qui offre aux personnes de tous les milieux des outils efficaces pour maximiser leur capacité de gérer les difficultés de la vie. Comme Bounce Back, le cours de groupe est basé sur la thérapie cognitivo-comportementale

(TCC) et s'attache à la compréhension des mécanismes de fonctionnement des pensées, des sentiments et des comportements pour améliorer le bien-être.

Le programme comprend huit séances hebdomadaires, avec distribution de brochures et de documentation sur différents sujets comme la compréhension des pensées négatives, la participation à des activités agréables, la gestion de la colère et la solution de problèmes intimidants.

Vivre sa vie, pleinement est donné par des animateurs formés et certifiés. Il ne remplace pas la thérapie ni le counseling, mais est une solution pratique, accessible, abordable et facile à partager qui donne aux participants les connaissances et les compétences requises pour composer avec les défis quotidiens.

Vivre sa vie, pleinement s'adresse aux personnes de tous âges, et est offert dans les deux langues officielles.

Guide des aidants en santé mentale

Plus d'un demi-million de Canadiens sont des aidants des personnes ayant des troubles mentaux ou des maladies mentales. Le rôle d'aidant est un rôle exigeant qui demande des connaissances, des compétences et un réseau de soutien, des techniques de gestion du stress, des auto-soins, et une bonne dose d'énergie altruiste.

Reconnaissant ce besoin, certaines organisations des secteurs de la santé mentale et de la santé publique collaborent au **Guide des aidants en santé mentale** – une importante nouvelle ressource nationale destinée à soutenir les aidants de personnes de tous âges qui vivent avec une maladie mentale, ou éprouvent des problèmes de santé mentale.

Le Guide est le fruit d'une collaboration entre Santé publique Ottawa (SPO), la Mental Illness Caregivers Association (MICA), les Services aux familles des militaires (SFM), l'Association canadienne de santé publique (ACSP) et l'Association canadienne pour la santé mentale (ACSM), par sa filiale d'Ottawa et son bureau national.

Le Guide a déjà produit ses effets à l'échelle du pays, plusieurs organismes ayant demandé la permission de l'utiliser. Ce sont notamment :

- Le Centre des ressources familiales de Winnipeg
- Un hôpital régional du Nouveau-Brunswick
- Un organisme pour toxicomanes à Rimouski (Québec)
- Le Service de promotion de la santé de la Ville de Toronto
- Santé publique Cornwall
- Succursales de l'ACSM à l'échelle du pays

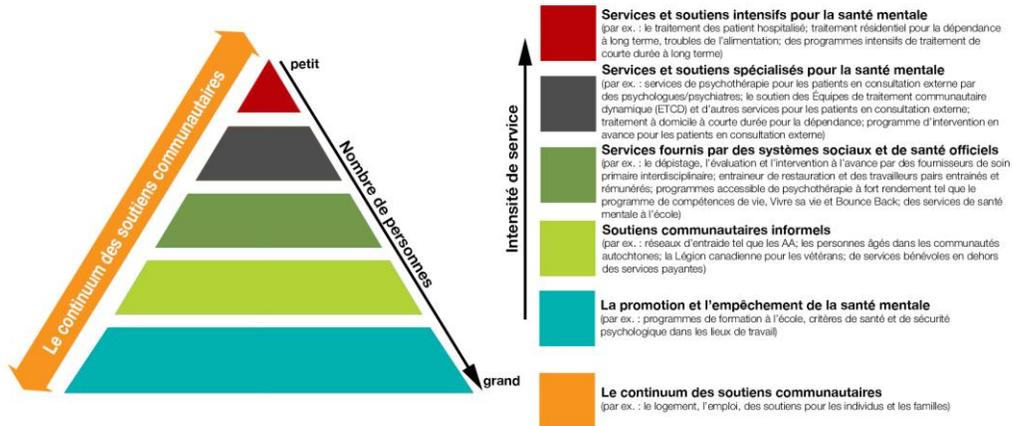
6. Approche mixte de soins par paliers adaptés aux patients

L'ACSM recommande au gouvernement fédéral d'appuyer nos efforts visant à réaliser pleinement une *approche mixte de soins par paliers adaptés aux patients* pour le système canadien de santé mentale.

Cette approche couvre toute la gamme des services et mesures de soutien en santé mentale dans le cadre d'une structure à plusieurs paliers. Elle est fondée sur l'évaluation des besoins et est conçue pour répondre aux besoins des populations de la manière la moins intensive et intrusive possible, tout en étant à la fois efficace et abordable. Ce modèle fait en sorte que les services les plus intensifs sont réservés aux personnes qui en ont vraiment besoin, alors que celles dont les besoins sont moindres peuvent profiter d'interventions plus accessibles et à faible coût telles que *Bounce Back* ou *Vivre sa vie, pleinement*.

Le schéma suivant présente le concept.

La stratégie nationale des soins variés mixtes/assortis



L'approche mixte de soins par paliers adaptés aux patients présente les différents niveaux de services dans une série de paliers.

Le modèle commence par le niveau de base, qui comprend les services communautaires bénévoles ainsi que la prévention et la promotion de la santé.

À mesure qu'augmentent les besoins du patient, il passe à des paliers supérieurs, où il bénéficiera de plus hauts niveaux de spécialisation et de plus de ressources.

Dans l'ensemble des paliers est offert un continuum complet de services et mesures de soutien communautaires, dont l'aide au logement et à l'emploi, le soutien individuel et familial.

Ce continuum permet aux personnes de recevoir du soutien dans la communauté et de mieux se rétablir. Il leur permet en outre, à mesure qu'augmentent leurs capacités, de passer du niveau de « soutien élevé » à « aucune mesure de soutien », ce qui leur donne la possibilité de parvenir à une autonomie maximale tout en contribuant de façon significative à la société canadienne.

L'objectif de chaque personne est d'avoir accès au continuum de développement complet de services et de mesures de soutien, afin que nous puissions minimiser son besoin de recevoir les services des paliers supérieurs.

Les paliers ne sont pas des solutions autonomes. Par exemple, il est important de comprendre que :

Les personnes peuvent passer d'un palier à l'autre

- Selon l'évaluation des besoins, une personne peut revenir à des services d'intensité plus élevée, en fonction de son degré d'acuité et de complexité cliniques.

Les personnes peuvent recevoir des services de plusieurs paliers

- Les personnes ayant des problèmes modérés ou des problèmes graves et persistants peuvent bénéficier de services de plus d'un palier. Par exemple, elles pourraient bénéficier de mesures de soutien communautaire du palier 1 et être suivies par une équipe de soins primaires du palier 3, tout en recevant des services plus spécialisés du palier 4.

Les services d'intensité plus élevée sont accessibles s'ils sont nécessaires

- Parfois, en cas de crise ou de besoin clinique, les personnes peuvent devoir être hospitalisées ou avoir besoin d'autres services très spécialisés du palier 5.

Réduire la pression sur les services d'intensité plus élevée

Au Canada aujourd'hui, les services des paliers 4 et 5 sont surutilisés, principalement en raison d'un manque d'investissement dans les paliers 2 et 3. Cette situation est coûteuse pour le système de soins de santé et ne favorise pas le rétablissement.

L'augmentation des ressources pour les paliers 2 et 3 permettrait de promouvoir des interventions plus accessibles et à faible coût telles que *Bounce Back* ou *Vivre sa vie, pleinement* et réduirait cette pression sur les paliers supérieurs.

Des investissements plus importants dans les paliers 2 et 3 – parallèlement à un accès permanent à des soins primaires interdisciplinaires et à l'aide au logement et à l'emploi dans l'ensemble du continuum – entraîneraient une diminution de la demande de services des paliers 4 et 5, permettant ainsi de concentrer ces services sur les personnes qui en ont vraiment besoin.

Procurer aux Canadiens une vie plus en santé et plus heureuse

Notre chef de la direction, le D^r Patrick Smith, a hâte de rencontrer le comité pour étudier plus en détail notre mémoire.

Au moment où le premier ministre Trudeau et le gouvernement fédéral mobilisent les provinces et les territoires pour un nouvel Accord sur la santé, l'ACSM se tient disponible comme collaborateur partenaire pour aider les dirigeants canadiens à atteindre leurs objectifs de donner une vie plus en santé et plus heureuse aux Canadiens.

Pour plus d'information, prière de communiquer avec le bureau national de l'ACSM.

Patrick Smith, chef de la direction
Association canadienne pour la santé mentale
180, rue Dundas Ouest, bureau 2301
Toronto (Ontario) M5G 1Z8
psmith@cmha.ca 416-977-5580



Association canadienne
pour la santé mentale

Canadian Mental
Health Association

www.cmha.ca